

Séance du Conseil Municipal du Mercredi 24 avril 2019

Compte rendu analytique de la séance, en application des dispositions de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE :

Mme le Maire, Présidente,

Mme MAZARI - ALLEL, M. CASTELLI, M. BLUY, M. FOURNIER, Mme LAGRANGE, M. PEYRE, M. GIORGIS, Mme PORTEFAIX, M. MONTAIGNAC, Mme GAGNIARD, M. BORBA DA COSTA, Mme GAILLARDET, M. HOKMAYAN, Mme LABROT, Mme CLAVEL, Mme LEFEVRE, Adjoints au Maire.

M. MATHIEU, Mme LICHIERE, M. ROCCI, Mme ROZENBLIT, Mme BOUHASSANE, Mme CROYET, M. DELAHAYE, M. MARTINEZ - TOCABENS, Mme BEUCHE-MOREL, M. AUDOYER GONZALEZ, Mme CIPRIANI, Mme BELAÏDI, M. CERVANTES, M. GROS, M. GLEMOT, Mme GOILLIOT - XICLUNA, Mme ROUMETTE, M. CHRISTOS, Mme RIGAUT, Mme LOUARD, M. PALY, Mme SEDDIK, M. GALLO, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme REZOUALI par M. PEYRE
M. BELHADJ par Mme GAGNIARD
M. HERMELIN par M. MONTAIGNAC
M. FERREIRA par Mme BOUHASSANE
M. VAUTE par Mme GOILLIOT - XICLUNA
Mme DUPRAT par M. PALY

ETAIT ABSENT EXCUSE :

M. MERINDOL

ETAIT ABSENT :

M. YEMMOUNI

XXX

M. GONTARD, Mme ABEL RODET et M. EL KHATMI arrivent au cours de la présentation du rapport n°1.

Mme HADDAOUI, représentée par Mme CLAVEL, entre en séance avant le vote du rapport n°2.

Pendant la présentation du rapport n°3, M. GALLO se retire de l'assemblée donnant pouvoir à Mme GAFFIERO.

Avant le vote de la délibération n°18, Mme LOUARD quitte la salle donnant pouvoir à M. CERVANTES.

Mme LAGRANGE se retire au cours des débats relatifs au rapport n°29.

XXX

La séance est ouverte à **18 H 05** par Mme le Maire, Présidente.

XXX

Mme le Maire, Présidente rend hommage à Céline SOULIERS, la Policière Municipale tragiquement décédée le 12 avril dernier et fait observer 1 minute de silence en sa mémoire.

XXX

Mme le Maire, Présidente demande au Conseil Municipal de désigner le/la Secrétaire de Séance et propose la candidature de Mme MAZARI ALLEL.

Résultat des votes : S'est abstenu : M. CERVANTES.

Mme MAZARI ALLEL est désignée comme Secrétaire de Séance.

XXX

Mme le Maire, Présidente propose l'adoption du compte rendu analytique de la séance du 27 février 2019.

Résultat des votes : Ont voté contre : Mme BELAÏDI, M. CERVANTES, M. GROS, Mme LOUARD Mme SEDDIK.

Le compte rendu analytique de la séance du **27 février 2019** est **ADOPTÉ**.

XXX

1 - PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL : Don de la Ville d'Avignon pour la reconstruction de Notre-Dame de Paris. Mme Cécile HELLE, Présidente. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** une subvention exceptionnelle d'un montant de 100 000 euros pour la reconstruction de Notre-Dame de Paris à la Fondation du Patrimoine,
- **IMPUTE** la dépense au chapitre 204, compte 20422
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision.
- **ADOPTÉ -**

2 - EQUIPEMENT SCOLAIRE - CONSTRUCTION : Groupe scolaire Joly Jean - Approbation du préprogramme - Lancement d'une consultation en vue de la désignation d'un maître d'œuvre - Demande de subventions. Mme Cécile HELLE, Présidente. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le préprogramme de l'opération pour la construction d'un groupe scolaire sur la ZAC JOLY JEAN pour un montant total estimé de 12 295 333 € TTC dont 9 474 877 € TTC de travaux,
- **APPROUVE** le recours à une procédure de concours en vue de la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre,
- **FIXE** le montant de la prime versée aux candidats non retenus à 25 000 € HT soit 30 000 € TTC par candidat,
- **IMPUTE** la dépense sur le chapitre 23 compte 2313 programme PE01P07 et opération 2018OP0006,
- **SOLLICITE** des participations financières auprès de nos partenaires institutionnels,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.
- **ADOPTÉ - A voté contre : Mme SEDDIK. S'est abstenue : Mme RIGAULT.**

3 - ACTION CULTURELLE - BIBLIOTHÈQUES : Collection Yvon Taillandier - Acceptation d'une donation entre vifs accompagnée de conditions et de charges. Mme Cécile HELLE, Présidente. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** les conditions et charges prévues par la donation effectuée par Mme Taillandier ;
- **ACCEPTE** la donation telle que prévue par l'acte authentique en date du 5 avril 2019.
- **ADOPTE** -

4 - AMÉNAGEMENT MOBILITÉ : Pôle d'Échanges Multimodal d'Avignon Centre - Convention de financement et de maîtrise d'ouvrage déléguée. Mme Cécile HELLE, Présidente. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** la convention de financement des études de projet et des travaux de réalisation du Pôle d'Échanges Multimodal d'Avignon Centre,
- **APPROUVE** la convention de maîtrise d'ouvrage unique exercée par la SNCF Mobilités (branche Gares & Connexions) en vue de mener les études de projet et les travaux de réalisation du Pôle d'Échanges Multimodal d'Avignon Centre,
- **IMPUTE** les dépenses sur le chapitre 23, compte 238, opération 2017OP0093,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.
- **ADOPTE** -

5 - ACTION CULTURELLE - CONVENTION D'OBJECTIFS : Soutien au Festival d'Avignon : Convention d'objectifs multipartite 2019/2021. Mme Cécile HELLE, Présidente. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** de conclure une convention d'objectifs pluriannuelle (2019/2020/2021) avec l'Association de Gestion du Festival d'Avignon,
- **IMPUTE** ces dépenses sur le compte 65748 ligne 331 et sur le chapitre 204,
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer les conventions et toute pièce à intervenir.
- **ADOPTE - A voté contre : Mme RIGALT.**

6 - ACTION CULTURELLE : Soutien au Festival d'Avignon - Convention de mise à disposition du Palais des Papes 2019/2022. Mme Cécile HELLE, Présidente. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** de passer une convention de mise à disposition du Palais des Papes pour la période 2019/2022 lors des périodes de préparation technique, artistique et de déroulement du Festival d'Avignon,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.
- **ADOPTE** -

7 - ACTION CULTURELLE : Saison culturelle 2019/2020 - Appels à projets - Attribution des subventions. Mme Cécile HELLE, Présidente. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** à 46 associations non conventionnées l'attribution de subventions pour un total de 116 000 €.
- **IMPUTE** la dépense au chapitre 65 compte 65748.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- **ADOpte** - **Se sont abstenus** : M. CERVANTES, M. GROS, Mme RIGault, Mme LOUARD.

8 - ACTION CULTURELLE - BIBLIOTHÈQUES : Acceptation du dépôt de livres de la Fondation Angladon-Dubrujeaud. Mme Cécile HELLE, Présidente. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** l'acceptation du dépôt de livres de la Fondation Angladon-Dubrujeaud
- **ADOpte** -

9 - ACTION SOCIALE : Avignon Ville Solidaire - Associations conventionnées - Conventions financières 2019. Mme Anne GAGNIARD, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le principe de la signature d'une convention financière entre la Ville et les associations suivantes pour le versement de la subvention pour l'exercice 2019 : L'association «Restos du Cœur» ; L'association «Croix Rouge» ; L'association «Banque alimentaire» ; L'association «Secours Populaire» ; L'association «Secours Catholique» ; L'association «Paralysés de France, APF» ; L'association «Planning Familial», l'association «Mas de Carles», l'association «Les jardins de la Méditerranée»
- **IMPUTE** les dépenses au chapitre 65 sur le compte 65748,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué(e) à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- **ADOpte** - **Ne participe pas au vote** : M. PALY. **Se sont abstenus** : M. CERVANTES, M. EL KHATMI, M. GROS, Mme LOUARD.

10 - ACTION SOCIALE : Avignon Ville Solidaire - Appel à projets 2019 - Attribution de subventions. Mme Anne GAGNIARD, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** les subventions attribuées au titre de l'appel à projets Avignon Ville Solidaire 2019.
- **IMPUTE** la dépense au chapitre 65 sur le compte 65748
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer tout acte à intervenir pour l'exécution de la présente délibération
- **ADOpte** - **Se sont abstenus** : M. CERVANTES, M. GROS, Mme RIGault, Mme LOUARD.

11 - ACTION SOCIALE : Contrat Enfance Jeunesse - Conventions et avenants.

Mme Anne GAGNIARD, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** les subventions proposées sur le volet enfance pour un total de 487 626 € et sur le volet jeunesse pour un total de 243 314 €, soit un total de 730 940 €.
- **IMPUTE** ces dépenses au chapitre 65, compte 65-748, fonction 8249.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) délégué(e) à signer les avenants correspondants et tous documents à intervenir.
- **ADOPTE - S'est abstenue : Mme RIGAULT.**

12 - ACTION SOCIALE : Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (C.L.A.S.) - Avenants aux conventions d'objectifs et subventions aux associations non conventionnées. Mme Anne GAGNIARD, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE**, au titre de l'exercice 2019, les subventions proposées dans le cadre de du CLAS 2018/2019, soit un total de **54 931 € €**,
- **IMPUTE** ces dépenses au chapitre 65, compte 65-748,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) délégué(e) à signer les avenants correspondants et les documents à intervenir.
- **ADOPTE -**

13 - ACTION SOCIALE : Financement de projets inscrits dans la programmation 2019 du Contrat de Ville : 1ère tranche et financement des centres sociaux et assimilés - Avenants aux conventions d'objectifs. Mme Anne GAGNIARD, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** les subventions proposées au titre de la programmation 2019 pour un total de 31 000 € et au titre des conventions d'objectifs pour un total de 90 000 €, soit un total de 121 000 €.
- **IMPUTE** ces dépenses au chapitre 65, compte 65-748, fonction 8249,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) délégué(e) à signer les avenants correspondants et les documents à intervenir.
- **ADOPTE - Se sont abstenus : M. GLEMOT, Mme ROUMETTE, M. CHRISTOS, Mme RIGAULT, Mme GAFFIERO, M. GALLO représenté par Mme GAFFIERO.**

14 - VIE ASSOCIATIVE - CENTRES SOCIAUX LOISIRS : Aménagement des locaux réhabilités du centre social de la Croix des Oiseaux - Avenant N°10 à la convention d'objectifs bilatérale avec le Centre Social. Mme Anne GAGNIARD, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** la subvention proposée au titre du financement complémentaire à l'investissement pour un montant de 10 000 €,
- **IMPUTE** ces dépenses au chapitre 204, compte 20421, fonction 8249,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) délégué(e) à signer tous documents à intervenir.
- **ADOPTE - S'est abstenue : Mme RIGAULT.**

15 - VIE ASSOCIATIVE : Attribution de subventions - Programmation Vie Associative 2019. Mme Amy MAZARI - ALLEL, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** aux associations non conventionnées l'attribution de subvention pour un montant total de 26 650 €,
- **IMPUTE** la dépense au chapitre 65 compte 65748,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.
- **ADOpte - Se sont abstenus : M. GLEMOT, Mme ROUMETTE, M. CHRISTOS, Mme RIGAULT, Mme GAFFIERO, M. GALLO représenté par Mme GAFFIERO.**

16 - PROJETS MODES DOUX : Sollicitation de fonds pour la réalisation des connexions cyclables. M. Fabrice MARTINEZ - TOCABENS, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** les opérations et les plans de financement prévisionnels mentionnés,
- **SOLLICITE** conformément aux plans financements présentés une aide financière auprès des différents financeurs et notamment auprès du ministère de la transition écologique et solidaire dans le cadre de l'AAP « continuités cyclables » et auprès de la Communauté d'Agglomération au titre du fonds de concours 2019 « pour la réalisation d'itinéraires cyclables structurants et plus sécurisants pour les cyclistes » du Grand Avignon,
- **IMPUTE** - la recette sur le chapitre 13, compte 1321 pour l'État,
 - la recette sur le chapitre 13, compte 1322 pour la Région,
 - la recette sur le chapitre 13, compte 13251 pour le Grand Avignon
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.
- **ADOpte - S'est abstenue : Mme RIGAULT.**

17 - AMÉNAGEMENT MOBILITÉ : Convention partenariale d'élaboration/d'utilisation et de gestion du modèle multimodal de trafic. M. Fabrice MARTINEZ - TOCABENS, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** les termes de la convention partenariale d'élaboration, d'utilisation et de gestion du modèle multimodal de trafic,
- **IMPUTE** ces dépenses au chapitre 204 pour un montant de 44.680 euros,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer tous documents à intervenir.
- **ADOpte -**

18 - ENVIRONNEMENT : Actions de formation aux éco-gestes - Convention de partenariat avec EDF Méditerranée pour la maîtrise de la demande d'énergie. M. Fabrice MARTINEZ - TOCABENS, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** la convention à intervenir avec E.D.F en faveur de l'Efficacité Énergétique,
- **AUTORISE** Mme le Maire ou son représentant à signer cette convention détaillant le partenariat mis en place et les éventuels avenants à venir avec l'organisme.
- **ADOpte - Se sont abstenus : M. CERVANTES, M. GROS, Mme LOUARD représentée par M. CERVANTES.**

19 - AMÉNAGEMENT MOBILITÉ : Aménagement de la rue et de la Place des Études - Convention de participation financière - Avenant n°1. Mme Laurence LEFEVRE, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** les termes de l'avenant n°1 à la convention de participation financière à la concession valant accord spécifique entre la Ville d'Avignon, le Grand Avignon et Citadis pour la réalisation des travaux sur les réseaux hydrauliques de la place Saint Didier pour un montant supplémentaire total de 94.000 euros,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer tous les documents à intervenir.

- **ADOPTE** -

20 - AMÉNAGEMENT MOBILITÉ : Travaux de rénovation de la rue Banasterie - Travaux sur les réseaux hydrauliques - Convention de participation financière Mme Laurence LEFEVRE, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** les termes de la convention de participation financière valant accord spécifique avec le Grand Avignon et Citadis pour les travaux sur les réseaux hydrauliques de compétence communautaire dans le cadre de la rénovation de la rue Banasterie pour un montant de 594.851,61 euros H.T.,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer tous les documents à intervenir.

- **ADOPTE** -

21 - ENSEIGNEMENT - AFFAIRES SCOLAIRES : Dénomination de l'école située rue Thiers/rue des Écoles en "École Maternelle Simone Veil". Mme Laurence LEFEVRE, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** d'attribuer le nom d'«École Maternelle Simone VEIL» à l'établissement situé rue Thiers/rue des Écoles.

- **ADOPTE** -

22 - URBANISME - CESSIONS : Cession de la propriété communale cadastrée section DL n°239 sise 6 rue Noël Antoine Biret au bénéfice de la SCI ALLAUAL. Mme Christine LAGRANGE, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** de céder la maison d'habitation sise 6 rue Noël Antoine Biret cadastrée section DL n°239, d'approximativement 50 m² à la SCI ALLAUAL, représentée par Monsieur Alain TIMAR, gérant de cette société dont le siège social se trouve 4 rue Noël Antoine Biret ou à toute personne physique ou morale pouvant s'y substituer, au prix de 50 000 euros,

- **IMPUTE** la recette sur le chapitre 77, compte 775,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toute pièce et tout acte se rapportant à la présente délibération.

- **ADOPTE** -

23 - URBANISME - ACQUISITIONS : Acquisition auprès des membres de l'indivision GALAS d'un terrain nu cadastré section CR n°385 situé lieudit clos des Crillones secteur Courtine. Mme Christine LAGRANGE, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** l'acquisition auprès des membres de l'indivision GALAS du terrain nu, libre de toute occupation, cadastré section CR n°385 d'une superficie de 5 348 m², lieudit clos des Crillones, secteur Courtine, au prix de 43 000 euros,
- **IMPUTE** la dépense sur le chapitre 21, compte 2111,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.
- **ADOPTE** -

24 - URBANISME : Approbation d'une convention de servitude avec ENEDIS. Mme Christine LAGRANGE, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** de grever la parcelle communale cadastrée section DN n°602 sise rue Carreterie d'une servitude de passage de réseaux au profit d'ENEDIS,
- **APPROUVE** la convention de servitude à intervenir avec ENEDIS,
- **DECIDE** de la gratuité de cette servitude compte tenu de son utilité,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer tous les documents à intervenir.
- **ADOPTE** -

25 - URBANISME : Information géographique : Convention de partenariat avec ENEDIS définissant un cadre commun pour le développement de la cartographie sur le territoire communal. Mme Christine LAGRANGE, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat à conclure entre ENEDIS et la Ville d'Avignon, pour une durée d'un an, en vue de définir les règles de construction d'un cadre commun pour le développement de la cartographie à très grande échelle sur le territoire communal,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant, à signer la convention ci-annexée, portant le partenariat entre ENEDIS et la Ville d'Avignon.
- **ADOPTE** -

26 - URBANISME : Servitude d'Utilité Publique - Canalisations de transport de matières dangereuses - Convention de mise à disposition de données cartographiques. Mme Christine LAGRANGE, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition des données cartographiques relatives aux servitudes d'utilité publique des canalisations de transport de matières dangereuses avec la Direction Départementale des Territoires du Vaucluse,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.
- **ADOPTE** -

27 - PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL - RAVALEMENT DE FAÇADES : Aides aux propriétaires pour le ravalement des façades. M. Sébastien GIORGIS, Rapporteur.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le versement des subventions aux propriétaires concernés,
- **IMPUTE** les dépenses sur le chapitre 204, compte 20422,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.
- **ADOPTE** -

28 - FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT : Garantie d'emprunt sollicitée à hauteur de 25 % par l'École d'Avignon relative à un prêt de la Banque Postale d'un montant total de 595 000 euros pour l'acquisition de l'Hôtel du Roi René. M. Sébastien GIORGIS, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, ci-après désigné « Le Garant », après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** sa garantie à hauteur de **25 %** pour le remboursement du prêt d'un montant total de **595 000 €** qui lie l'Emprunteur (École d'Avignon) et la Banque Postale (le bénéficiaire) selon les caractéristiques financières ci-après : Montant : 595 000 € ; Durée totale : 15 ans ; Périodicité des échéances : mensuelle ; Taux d'intérêt annuel fixe : 1.29% ; Profil d'amortissement : échéances constantes (capital + intérêts) à terme échu ; sous réserve de la transmission du contrat de prêt signé par les cocontractants et du tableau d'amortissement définitif. Ce prêt financera l'acquisition de l'Hôtel du Roi René, sis 6 rue Grivolos à Avignon au prix estimé par les Domaines (595 000 €).

- **VALIDE** les dispositions des articles ci-après : Article 1er : Accord du Garant. Le Garant accorde son cautionnement avec renonciation au bénéfice de discussion pour le remboursement des sommes dues en principal à hauteur de 25,00% (quotité garantie), augmentées dans la même proportion de tous intérêts de retard, commission, indemnités, frais et accessoires, au titre du contrat à venir entre l'emprunteur et le bénéficiaire (ci-après « le prêt»). L'offre de prêt est jointe en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération. Article 2 : Déclaration du Garant. Le Garant déclare que la garantie est accordée en conformité avec les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage du risque. Article 3 : Mise en garde. Le Garant reconnaît être parfaitement conscient de la nature et de l'étendue de son engagement de caution tel que décrit aux articles 1 et 4 du présent engagement. Il reconnaît par ailleurs être pleinement averti du risque de non remboursement du Prêt par l'emprunteur et des conséquences susceptibles d'en résulter sur sa situation financière. Article 4 : Appel de la Garantie. En cas de non-paiement total ou partiel d'une échéance par l'emprunteur, le cautionnement pourra être mis en jeu par lettre recommandée avec avis de réception, adressée par le bénéficiaire au Garant au plus tard 90 jours après la date d'échéance concernée. Le Garant devra alors effectuer le versement sans pouvoir opposer l'absence de ressources prévues pour ce règlement ni exiger que le bénéficiaire ne s'adresse au préalable à l'emprunteur défaillant. En outre, le Garant s'engage pendant toute la durée de l'emprunt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement de toutes sommes dues au titre de la Garantie. Article 5 : Durée. La garantie est conclue pour la durée du prêt augmentée d'un délai de trois mois. Article 6 : Publication de la garantie. Le Garant s'engage à effectuer les mesures de publicité requises par les articles L 2131-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et à en justifier auprès du Bénéficiaire.

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.
- **ADOPTE** -

29 - FINANCES : Exécution du budget 2019 - Attribution de subventions aux associations non conventionnées. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** aux associations non conventionnées l'attribution de subventions pour un montant total de **191 900,00 €** ;
- **IMPUTE** la dépense au chapitre 65 compte 65748 ;
- **AUTORISE** Mme le Maire (e) ou l'élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.
- **ADOpte - Se sont abstenus : M. CERVANTES, M. EL KHATMI, M. GROS, Mme RIGault, Mme LOUARD représentée par M. CERVANTES.**

30 - FINANCES : Admission en non-valeur de produits irrécouvrables afférents à des titres de recettes émis sur exercices antérieurs. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCEPTe** l'admission des créances en non-valeur, présentée par le comptable municipal telle qu'arrêtée sur les 2 listes en date du 10/08/2018 et les 2 listes du 28/02/2019 pour un montant total de 88 698.33 €,
- **IMPUTE** la dépense considérée sur les crédits : inscrits au chapitre 65, compte 6541, exercice 2019, du budget principal pour un montant de 466.62 € ; inscrits au chapitre 65, compte 6542, exercice 2019, du budget principal pour un montant de 87 432.03 € ; inscrits au chapitre 65, compte 6541, exercice 2019, du budget de la restauration scolaire pour un montant de 719 € ; inscrits au chapitre 65, compte 6542, exercice 2019, du budget de la restauration scolaire pour un montant de 80.68 €,
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu(e) délégué(é) à signer toute pièce à intervenir.
- **ADOpte -**

31 - PERSONNEL : Revalorisation du plafond de l'indemnité de gardiennage des églises communales. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **FIXE** à partir du 1^{er} janvier 2016, le montant annuel de l'indemnité de gardiennage des églises de la Ville d'Avignon au plafond réglementaire fixé par circulaire ministérielle.
- **IMPUTE** le montant de la dépense en résultant sur le budget de l'exercice en cours, chapitre 11, article 6282.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.
- **ADOpte - A voté contre : M. EL KHATMI. S'est abstenue : Mme BELAÏDI.**

32 - ENSEIGNEMENT - AFFAIRES SCOLAIRES : Ouvertures de postes dans les écoles publiques d'Avignon/Montfavet - Rentrée Scolaire 2019/2020. Mme Laurence ABEL RODET, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** à la décision du Directeur académique des Services de l'Éducation Nationale de Vaucluse pour les ouvertures de classes annoncées pour la rentrée 2019.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) à signer toutes pièces à intervenir.
- **ADOpte -**

33 - FÊTES ET ANIMATIONS : Marché des potiers - Edition 2019. M. André MATHIEU, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** les termes de la convention à intervenir entre la Ville et l'Association pour le Marché des Potiers d'Avignon pour l'année 2019,
 - **DECIDE** de l'attribution d'une subvention de 5 000 € à l'Association des Potiers d'Avignon pour l'organisation d'un marché le 25 mai 2019,
 - **IMPUTE** la dépense au chapitre 65 article 65748,
 - **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer la convention ou toutes pièces à intervenir.
- **ADOpte** -

34 - VOIRIE : Dénomination de voie - Quartier Nord "Traverse du Chemin de Fer". M. Michel GONTARD, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** d'attribuer le nom de « Traverse du Chemin de Fer » à la voie dont le tenant est la rue Auguste Dumas et l'aboutissant l'avenue du Cimetière.
- **ADOpte** -

XXX

La thématique des questions orales posées par Mesdames SEDDIK et RIGault étant similaire, Madame le Maire, Présidente leur propose de poser leurs questions à la suite.

Monsieur GIORGIS apportera des éléments de réponse communs à ces deux questions.

QUESTION ORALE PRESENTEE PAR Mme SEDDIK

Madame le Maire,

Suite au terrible drame survenu à la cathédrale Notre Dame de Paris, je ne peux m'empêcher de penser avec inquiétude à notre palais des Papes et à Notre Dame de Bon Repos. Avec une superficie deux fois plus grande, ils n'en sont que plus fragiles.

Selon les différents experts qui se sont exprimés à propos de l'incendie, il y aurait eu deux alertes incendies. La première aurait été déclarée sans suite par le personnel surveillant l'édifice. La seconde alerte a eu lieu quelque temps après, mais il était déjà trop tard !

Est-ce que toutes les mesures de précautions contre les incendies sont prises pour leur sauvegarde ? Quels sont les moyens de lutte contre le feu prévus et mis en place ? Est-ce que ce terrible événement ne remet pas en cause les protocoles d'alertes et d'interventions déjà établis par nos services de secours ?

Pouvez-vous nous apporter des réponses et nous rassurer ?

Je vous remercie.

QUESTION ORALE PRESENTEE PAR Mme RIGAULT

Madame le Maire,

L'incendie de la Cathédrale Notre Dame de Paris, la semaine dernière, nous rappelle combien l'entretien et la sauvegarde du patrimoine doivent rester une préoccupation quotidienne.

La question se pose aussi sur Avignon, notamment dans les établissements accueillant du public. En début du mandat, lorsqu'avec un autre élu d'opposition nous avons visité les différents services municipaux, il nous avait été fait remarquer l'absence de détecteurs de fumée au Musée Requien.

Inutile de préciser qu'en cas de départ de feu, le Musée d'Histoire Naturelle de la Ville - principalement composé d'animaux empaillés et de collections d'herbiers et de grainiers - serait détruit en l'espace de quelques minutes, mettant en péril non seulement les employés de mairie, mais également les visiteurs, et feraient disparaître à tout jamais des collections d'une valeur inestimable.

Pourriez-vous nous dire, Madame le Maire, si au bout de cinq ans de mandat, ce musée est aujourd'hui équipé de détecteurs de fumée et de plans d'évacuation des œuvres ?

Je vous remercie.

M. GIORGIS apporte des éléments de réponse :

Je vous remercie Madame SEDDIK pour votre question écrite sur un sujet, la sécurité de nos monuments et nos chantiers, qui me tient très particulièrement à cœur et dont je me suis emparé très activement dès notre arrivée en avril 2014.

Vous le savez, la Ville d'Avignon est propriétaire d'une quarantaine de Monuments Classés ou Inscrits sur notre Territoire.

Nous y avons investi et investiront 15, 5 M € sur la période 2014-2020, uniquement pour la préservation de ces édifices (travaux de restauration/conservation du Clos et du Couvert).

La sécurité sur tous les chantiers de restauration des monuments historiques est systématiquement assurée par un Coordonnateur Sécurité Protection de la Santé (CSPS), experts spécialisés que nous désignons sur chaque opération (indépendamment des entreprises et des maîtres d'œuvre). Sa mission démarre dès la phase de conception afin d'anticiper les besoins en matière de sécurité (dont bien évidemment la sécurité incendie), lors du chantier. Ses exigences sont intégrées aux cahiers des charges de consultation des entreprises afin qu'elles en prévoient les coûts éventuels.

Il établit également un Plan Général de Coordination (PGC) listant les risques et les mesures de prévention. Ce plan est joint lui aussi au Dossier de Consultation des Entreprises (DCE).

Une inspection commune est réalisée par le CSPS en présence de chaque entreprise avant leur intervention et des visites de chantiers inopinées hebdomadaires donnent lieu à un compte-rendu diffusé aux entreprises, au maître d'ouvrage (la ville) et au maître d'œuvre. En cas de manquement à la sécurité et de non prise en compte des remarques, le chantier peut être interrompu. Le CSPS vise également le Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSP) de chaque entreprise qui liste notamment les risques et les précautions à prendre, notamment en terme de risque incendie, pour les éviter.

Un CSPS est donc missionné notamment sur les projets récents suivants :

- Restauration Tours du Pape et de la Garde-Robe (terminé)
- Restauration façades et toitures Palais du Roure (terminé)
- Aménagement des jardins du Palais des Papes (en phase chantier)
- Restauration et mise en sécurité de la Livrée de Viviers (en phase conception)
- Mise en accessibilité du Palais du Roure (en phase conception)
- Sécurisation de la falaise du rocher des Doms (en phase conception)

Les chantiers actuels ne concernent pas de monuments avec une charpente en bois.

Le projet à venir de restauration et de mise en sécurité de la Livrée de Viviers concerne notamment la consolidation du plancher en bois du XIV^e siècle sera un chantier potentiellement à risque incendie au vu de la nature même de ce plancher. Le projet est actuellement en phase de conception. Ces travaux sont rendus obligatoires du fait de l'utilisation de la salle des fresques comme passage pour atteindre la sortie de secours de la Livrée de Viviers. Ils devront être inscrits au budget très prochainement (à la fin des études).

En terme d'exploitation des lieux de culte en activité (Eglises, temple, Synagogue), les mesures relevant des charges de fonctionnement et ne répondant pas à la conservation de l'édifice relèvent de l'occupant (contrôles périodiques électriques/extincteurs notamment). La ville se concentrant sur les travaux de Clos et de Couvert : Maçonnerie/étanchéité, Menuiseries ; vitraux).

Concernant plus particulièrement la gestion du Palais des Papes accueillant du public et le Centre des congrès, les mesures de préventions mises en place sur ce patrimoine monumental (classé en 2^{ème} catégorie - Type Y) ils font l'objet des dispositions suivantes :

- Réalisation d'un plan de prévention annuel et ponctuel systématiques dans le cadre de travaux réalisés par des entreprises/prestataires externes. Mise en place de moyens complémentaires de secours si nécessaire : permis feu, extincteurs, couverture anti feu, surveillance des travaux par agent SSIAP1 (Service de sécurité Incendie et d'Assistance à personne) durant toutes les phases,...
- Vérification périodique annuelle par un bureau de contrôle, des organes de sécurité : extincteurs, RIA, électricité, ascenseurs, portes automatiques, plan d'évacuation par niveau, propres aux établissements répertoriés tel que le Palais des Papes
- Réalisation d'un Plan ETARE (Établissement Répertorié) établi par le SDIS, pour l'ensemble du monument (Palais, Congrès et Archives départementales)

- Reconnaissance et repérage des lieux par les équipes du SDIS 84, dans le cadre du plan ETARE et interventions en cas de sinistre
- 2 exercices d'évacuation annuels avec scénariis différents (malaise, départ de feu, fumée, attaque terroriste pour 2019,...) réalisés par le personnel Avignon-Tourisme et des figurants si nécessaire
- Désignation d'un responsable de sécurité SSIAP 3 d'Avignon-Tourisme, pour l'encadrement des personnels désignés et SSIAP 1 (depuis 2019), mise en place de consignes et procédures
- L'Ensemble du personnel d'exploitation permanent d'Avignon-Tourisme est formé SSIAP 1, SST, manipulation des extincteurs, attaque terroriste, prise en charge du public,...
- Des rondes et inspection régulières hebdomadaires des toitures et des coursives hautes par du personnel désigné Avignon-Tourisme et formé SSIAP 1, équipés de radio mobile (talkie-walkie)
- Moyens de secours en place sur site : extincteurs adaptés par niveau et par salle, Robinet Incendie Armé (RIA) en périphérie des toitures à risque, colonnes sèches au centre des congrès, système de Sécurité Incendie (SSI) au centre des congrès
- Tour périodique triennale de la Commission de sécurité avec préconisations en termes d'amélioration des moyens de secours,
- Commission de sécurité spécifique aux évènements ponctuels (type spectacle son et lumière « Vibrations »,...). Préconisations de mesures et moyens spécifiques à mettre en place (personnel, matériels,)
- Personnel formé « chargé de sûreté référent » par site (pour 2019)
- Filtrage d'accès public par du personnel habilité

Mais vous l'imaginez, il importe dans ce domaine de ne jamais baisser la garde. Nous devons chaque jour y veiller, tous ensemble pour la sécurité de nos biens et la sécurité de tous.

Tous les éléments de réponse à la question écrite de Madame SEDDIK sur la prévention d'incendies sur le patrimoine historique de la ville valent pour le musée Requier. (cf réponse à la questions écrite précédente).

Plus spécifiquement, sur les collections du muséum, dès avril 2014, lorsque nous avons visité avec Madame le Maire, le musée d'Histoire Naturel (REQUIEN), nous avons été frappés par le fait que ces collections merveilleuses et extrêmement riches en termes de patrimoine naturel soient si peu et si mal valorisées du fait de l'étroitesse et de l'inadaptation des lieux appartenant à la fondation Calvet.

Aussi, Madame le Maire à très rapidement formulé le projet de créer à Avignon, un musée d'Histoire Naturel contemporain digne de ce nom, permettant de mieux valoriser toutes ces richesses auprès de nos visiteurs et surtout auprès de tous les avignonnais et de nos enfants.

Cela suppose un équipement accueillant, confortable, avec des surfaces généreuses, des salles de travail, etc....

Au regard de ce programme ambitieux, nous avons souhaité que ce nouvel équipement soit implanté dans le quartier sud de la ville et participe au rééquilibrage de l'implantation des équipements publics entre l'intra et l'extra muros.

Dans ce sens, Madame le Maire a œuvré pour que ce projet soit intégré dans la programmation du nouveau programme National de rénovation urbaine (NPNRU) dont les études préalables ont abouti au protocole signé avec tous les partenaires le 9 novembre dernier. Cela nous permettra de lancer très prochainement l'étude de programmation du concours d'architecture.

Pour autant, l'équipement muséal existant, comme tous les autres musées de la ville, fait l'objet régulièrement d'audits internes du chargé de mission « sécurité/sûreté » auprès de la Direction de la Culture.

Le dernier audit a été réalisé en 2017 et contient des préconisations en matière d'amélioration en termes de sécurité et de sûreté.

Il a permis notamment de rajouter aux dispositifs existants, un « plan d'évacuation et de confinement » ainsi qu'un plan « Vigipirate ». Cela venait compléter le programme de formation à la sécurité des agents du musée, de mars 2016 avec la participation :

- Du chargé de mission sécurité/sûreté de la ville
- D'un agent de la Direction Départementale de la sécurité publique de Vaucluse.

Ces audits et leurs préconisations ont également fait en sorte que chaque agent du musée dispose du « guide de bonnes pratiques en cas d'incendie.

Plusieurs agents de sécurité ont été recrutés disposant de la formation et habilitation en tant que « Service de sécurité incendie et d'assistance à personne » (Niveau SSIAP 1), agents qui sont systématiquement remplacés lorsqu'ils changent d'affectation ou qu'ils partent en retraite.

Pour continuer à garantir cette sécurité sur les questions en constante évolution, nous avons demandé à ce que nous puissions bénéficier en 2018 de l'expertise d'un agent spécialisé du Ministère de la culture pour l'ensemble de nos musées (un officier rattaché au ministère pour la sécurité et la sûreté) qui nous a remis son rapport le dans le courant de cette année (document confidentiel non diffusable et géré par les service) qui préconise de nouvelles dispositions dont nous avons programmé la mise en œuvre des nouveaux investissements nécessaires d'un montant de 60K€ TTC dans la mise à jour du PPI. Ces nouveaux travaux seront réalisés en 2020. De plus, une nouvelle étude est en cours pour revoir l'installation vidéo. Les nouveaux dispositifs proposés devront faire l'objet de formalités préalables auprès de la CNIL.

Enfin, tous les musées disposent d'un registre de sécurité qui retrace la vie de l'établissement. Celui de Requiem établi avec l'ensemble des experts, est en cours de révision et doit intégrer un plan d'évacuation des œuvres.

Enfin, pour ce qui concerne la pose de détecteurs de fumées, ces dispositifs qui visent la protection de logements ne sont pas obligatoires dans des locaux recevant du public à l'exception de ceux intégrant des chambres. Ce qui n'est pas le cas du présent musée.

Toutefois, le plan d'investissement évoqué plus haut propose, en compléments de tous les équipements et mesures obligatoires déjà en place, la pose de ces nouveaux dispositifs malgré leur caractère non obligatoire.

QUESTION ORALE PRESENTEE PAR M. GROS

Madame le Maire,

Nombreux sont les avignonnais mobilisés aux côtés des exilés qui attendent de votre part une action concrète, mettant en œuvre les orientations exprimées dans la délibération de notre Assemblée adoptée en septembre 2015.

Aux associations d'aide aux migrants, reçues le 14 novembre 2018 par Mme Anne GAGNIARD et M. Franck LICHAIRE, ce dernier a évoqué l'éventualité de demander à Citadis de procéder à un inventaire des locaux potentiellement disponibles afin d'héberger une partie des familles d'exilés demandeurs d'asile.

D'autre part, le 21 mars dernier (Journée nationale contre le racisme) plusieurs représentants de formations politiques et associatives (EELV, Solidaires 84, LFI, le PCF, le NPA, le Parti Communiste Ouvrier de France, Génération.s, le Collectif Réfugiés Vaucluse, le Café Citoyen, l'Union Progressiste 84 en action, le Collectif Vie décente, Rosmerta) vous ont remis une motion vous demandant de mettre à disposition des locaux en vue d'héberger des personnes réfugiées sans papier à la rue.

En réponse, votre Directeur de Cabinet a indiqué, trois jours plus tard, que le courrier avait été transmis pour étude à différents services.

Enfin, il y a quelques jours, à l'occasion de la présentation du programme du prochain Festival d'Avignon, qui aura pour fil conducteur Les Odyssées Contemporaines, vous avez appelé de vos vœux selon vos propres termes «Une société plus juste et plus fraternelle».

Il ne s'agit pas seulement d'organiser un secours d'urgence à des personnes en danger de mort mais de bien les accueillir conformément, d'une part à nos traditions d'hospitalité héritées d'Homère et, d'autre part, à l'ordonnance de 1945 qui confère au Préfet et au Maire la prérogative de procéder à des réquisitions pour mettre à l'abri les personnes sans logement.

Vous pouvez également exercer votre droit de préemption afin d'acquérir le bâtiment situé 7 rue Pasteur que l'archevêché souhaite justement mettre en vente. Le prix de ce bâtiment est estimé 1 M€, or notre CCAS dispose sur son budget d'investissement d'une provision non affectée de 700.000 euros comme cela a été dit en sa séance de Conseil d'Administration de janvier. Ce n'est donc pas une question de moyens, c'est une question de volonté politique.

En tout état de cause, quelle que soit la méthode choisie par vous, comptez-vous agir concrètement en ce sens, de quelles façons et dans quels délais ?

Mme GAGNIARD apporte des éléments de réponse :

Avant de répondre de façon précise et factuelle à votre question, je tiens à rappeler les actions menées par la Municipalité d'Avignon pour venir en aide aux Migrants car la Ville souhaite ne pas rester insensible à ces enfants, ces femmes et ces hommes réfugiés. Je sais avoir déjà évoqué ce point lors d'un précédent Conseil, en réponse à une de vos questions, mais parfois afin que la vérité soit établie, il est bon de se répéter.

Oui, nous soutenons financièrement nombre d'associations, soit spécifiques – comme aujourd'hui dans le cadre de l'appel à projet Avignon Ville Solidaire l'association 100 pour 1, soit des associations plus largement engagées dans la lutte pour l'intégration sociale et contre la pauvreté. Nous travaillons avec différents organismes qui agissent pour le logement d'urgence de ces réfugiés et plusieurs familles sont accueillies et domiciliées dans notre ville.

Oui, nous entendons faire vivre le droit à l'éducation pour tous les enfants, quels que soient leur origine, leur sexe, leur croyance, leur condition sociale ou leur état de santé, comme voulu par la Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant ainsi que par le préambule de la Constitution de 1946. Ainsi la Ville scolarise des enfants réfugiés. Ce n'est pas toujours facile ni pour ces enfants qui doivent apprendre à maîtriser notre langue, ni pour les enseignants dont nous souhaitons saluer à cette occasion le grand investissement. Dans les Centres Sociaux aussi, certains de ces enfants sont accueillis dans le cadre des CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) dont la subvention Ville a été soumise aux votes ce soir.

Oui, nous travaillons aussi avec les Services de l'État pour mettre en œuvre les dispositions légales et réglementaires, administratives et sociales qui existent afin de ne pas cantonner ces femmes, ces hommes et leurs enfants dans des situations inextricables. D'ailleurs une réunion a eu lieu en Préfecture le 15 janvier, voulue par la Ville et par l'État, sur l'hébergement d'urgence à laquelle ont participé de nombreux acteurs sociaux notamment ceux œuvrant pour les réfugiés.

Oui, en raison de ces actions et en raison de bien d'autres dont je n'établirai pas la liste ce soir tant elle serait longue, on peut dire que Madame le Maire, non seulement a appelé de ses vœux lors de la présentation du Festival, comme vous-même M. Gros l'avez rappelé, une société plus juste et plus fraternelle mais encore qu'elle engage la Municipalité à la réaliser.

Votre question d'aujourd'hui s'oriente sur une problématique de locaux. Les pistes envisagées à ce jour n'ont pu aboutir. CITADIS étant une société d'économie mixte, se pose la question du coût des locaux. Par ailleurs, les Services de la Ville n'ont pu identifier de locaux propres à l'hébergement (le seul local pouvant convenir pour de l'hébergement était la Maison Pertuis qui a été affectée, au terme d'un accord, avec l'État à un accueil de nuit pour les SRS).

Par ailleurs, siégeant depuis peu au CCAS, vous évoquez son budget d'investissement (700.000 €) dont il a été question au CA et dont vous pensez qu'il pourrait servir à l'achat d'un local (celui du 7 rue Pasteur). Or cette somme, certes non négligeable, est à mettre en

regard des missions et des publics accueillis par le CCAS. Les bâtiments occupés par le CCAS (plus de 20) sont anciens pour la plupart. Ils sont destinés à l'accueil de publics fragiles, en majorité relevant de la petite enfance (crèches) ou des seniors, dans le cadre des foyers restaurants. Cette destination rend nécessaire une réserve confortable en investissement pour faire face à des travaux de sécurité ou à des aménagements imposés par un éventuel changement de norme, sans compter les importants investissements informatiques envisagés pour rentrer dans l'ère de la dématérialisation et du numérique et nécessités par une meilleure prise en compte des usagers. Aussi votre suggestion, M. Gros, m'a étonnée. Je l'aurais comprise d'un président d'une association militante pressé de trouver solution, moins d'un élu siégeant au CA du CCAS et qui devrait être au fait de ses contraintes.

Enfin, M. Gros, cela peut sembler un détail mais c'est révélateur, je suis étonnée de votre méconnaissance de « L'Odyssée » lorsque vous appelez à réactiver « les traditions d'hospitalité héritées d'Homère ». Certes, déjà, au VIII siècle avant J. C., Ulysse, héros immense et moderne, nous donne à bien des égards une leçon d'humanité et de solidarité. Mais lorsque vous écrivez « les traditions d'hospitalité héritées d'Homère » parlez-vous de l'hospitalité du Cyclope Polyphème ou de celle des Lotophages, de celle de Calypso ou de celle de Circé transformant en porcs les compagnons d'Ulysse ? Aussi je vous invite à plus de rigueur dans vos commentaires et vous conseille de relire « l'Odyssée » dans l'excellente traduction de Philippe Jaccottet.

QUESTION ORALE PRESENTEE PAR M. CERVANTES

Le mouvement social des gilets jaunes qui secoue notre pays a propulsé avec éclat la question du pouvoir d'achat sur le devant de la scène. Les témoignages de Français ne parvenant plus à joindre les deux bouts, à assumer toutes les charges de la vie courante, qui doivent composer avec des budgets cadrés au centime près, se privant de toute dépense non vitale, se sont multipliés. Les Avignonnais, bien sûr, n'échappent pas à ce triste constat. Notre Ville se distingue avec un taux de pauvreté s'élevant à 31,1 %, soit 16 points de plus qu'au niveau national.

La séance du Conseil Municipal du mercredi 27 février nous a permis de soutenir dans le cadre du groupe «Bien Vivre Avignon» un amendement porté par Darida BELAÏDI et Amine EL KAHTMI, visant à instaurer le principe de la gratuité de la cantine scolaire pour les enfants dont les familles sont en dessous du seuil de pauvreté en tenant compte des aides sociales. Nous considérons que la municipalité d'Avignon a les moyens et le devoir de cette solidarité ! Le Maire a appelé sa majorité à voter contre cet amendement. La plupart des conseillers municipaux de la majorité ont suivi cette «recommandation» du Maire avec enthousiasme !

La municipalité d'Avignon a donc voté contre le principe de la gratuité de la restauration scolaire pour les familles les plus défavorisées !

Le premier Conseil Municipal 2019 a donc été l'occasion ratée de la majorité d'afficher une politique de solidarité !

Le principal objectif de cet amendement était de lutter contre la pauvreté à l'école et d'avoir un effet immédiat sur le pouvoir d'achat des familles les plus pauvres.

Les inégalités scolaires s'invitent jusque dans les réfectoires. C'est d'autant plus grave que ceux qui en sont exclus auraient le plus à gagner à leur fréquentation.

L'accès à la cantine scolaire et le fait de pouvoir manger correctement chaque midi conditionnent la réussite à l'école. Mais pour beaucoup de familles, et malgré les aides publiques, le prix est trop élevé.

Cette gratuité pour les familles les plus modestes est garante de l'intégration sociale de tous les élèves mais aussi de leur santé. En effet, l'accès à la cantine permet aux plus modestes de manger un repas complet et équilibré par jour. C'est aussi une manière de lutter efficacement contre le surpoids et l'obésité qui touche en priorité les milieux défavorisés.

"La cantine scolaire doit être accessible à tous les enfants sans discrimination tarifaire et tout particulièrement aux enfants les plus pauvres". C'était Jules Ferry dans la loi du 28 mars 1882.

Vous avez répondu lors de ce Conseil Municipal que cette gratuité existait déjà. De fait, une gratuité existe pour des familles dont le coefficient familial est inférieur à 150, ce qui correspond plus au moins à la situation de famille de primo arrivants.

Pour les familles dont le coefficient est compris entre 151 et 300 (ce qui est le cas pour les familles en dessous du seuil de pauvreté), la restauration scolaire reste donc payante. On peut même se poser la question de la gratuité pour la tranche suivante de coefficient CAF entre 301 et 460.

Dans ce contexte après un échange sur Facebook avec l'adjointe aux écoles qui explique qu'elle n'a pas le temps de s'en occuper et avec son assentiment, j'ai donc accepté de l'aider dans ses nombreuses tâches en contactant le 5 mars les services de la restauration scolaire afin d'évaluer à la fois l'importance du problème et le coût de la mesure. Je rappelle que notre amendement visait une décision de principe qui devait être suivie d'une évaluation pour ajuster le niveau en dessous duquel la Ville d'Avignon déciderait de mettre en place cette solidarité.

Je les ai contactés en ces termes : «Pourriez-vous me faire parvenir le nombre d'enfants inscrits à la restauration scolaire dans chacune des tranches suivantes : Coefficient familial compris entre 0 et 150, 151-300, 301-460, 461-620, 621, et au-delà.

Je souhaiterais également savoir combien d'enfants bénéficient actuellement de la gratuité et dans quelle tranche ils se trouvent ?

Pour finir, j'aurais besoin de connaître le nombre de famille qui sont en situation d'impayé et combien d'enfants cela concerne».

Le service de la restauration scolaire a refusé de me transmettre l'information en me signifiant que ces données avaient été transmises directement au Cabinet du Maire.

Le 12 mars, j'ai donc envoyé un mail au Maire pour demander ces données. Sans réponse de votre part, Madame le Maire, j'ai envoyé un rappel le 21 mars, resté à ce jour sans réponse.

Je saisis l'occasion de cette question orale pour vous demander de me fournir :
Le nombre d'enfants inscrits à la restauration scolaire dans chacune des tranches suivantes : Coefficient familial compris entre 0 et 150, 151-300, 301-460, 461-620, et au-delà.

Je souhaiterais également savoir combien d'enfants bénéficient actuellement de la gratuité et dans quelle tranche ils se trouvent (y compris dans le cadre de décisions individuelles).

Pouvez-vous nous donner les critères ainsi que les conditions de l'obtention de cette gratuité au titre d'une situation particulière ?

Pour finir, j'aurais besoin de connaître le nombre de famille qui sont en situation d'impayé et combien d'enfants cela concerne.

Je vous remercie de bien vouloir me communiquer de façon précise ces données.

Mme ABEL RODET apporte des éléments de réponse :

Vous n'écoutez jamais les réponses qu'on vous donne, ni même ce que vous dites puisque vous arrivez dans la même question à dire qu'il faut instaurer une gratuité et que vous ne savez pas combien de familles en bénéficient déjà !

Vous le savez, très bien, cette gratuité existe déjà pour les familles avignonaises puisqu'elle apparaît à la fois dans le règlement de la restauration scolaire adopté par le conseil municipal du 20 juillet 2016 et dans la grille tarifaire appliquée depuis 2015 (date du retour en régie municipale de la restauration scolaire).

Soit vous ne vous souvenez même pas l'avoir voté, soit vous êtes d'une parfaite mauvaise foi !! Jean GLAVANY disait qu'« Il y a des responsables politiques qui manient avec une grande dextérité ce que l'on peut appeler le « mensonge » si l'on veut être agressif, la « contre-vérité » si on veut rester aimable. Et ils les martèlent 1 fois, 2 fois, 10 fois, 100 fois en espérant qu'on finira par les croire. Ils oublient que répéter 100 fois un mensonge n'en fait pas une vérité ! »

Pour les familles dont le quotient familial est inférieur à 150 euros, le repas à la cantine est gratuit ! Par ailleurs, conformément au règlement, nous appliquons également une gratuité à la demande pour des familles qui se trouvent confrontées à des situations financières difficiles (perte d'emploi, endettement, précarisation ...) et qui en font la demande. Ainsi, sur production de justificatifs, des mesures sont rapidement mises en place afin de permettre aux enfants de continuer à bénéficier du service de cantine et ce sur des périodes allant d'un mois à la totalité de l'année scolaire si besoin.

Je tiens à souligner que les impayés sont aujourd'hui, très faibles ce qui prouve que le système de tarification mis en place est bien adapté à la réalité des familles (notamment la « soupape » de la gratuité qui peut être activée en cas de difficultés conjoncturelles rencontrées par les parents).

Je veux rappeler ici que nous avons baissé les tarifs de la restauration scolaire dès le début du mandat (année scolaire 2014/2015) et que depuis, ils n'ont connu aucune augmentation, malgré la hausse des coûts de fabrication (due à la hausse globale des produits alimentaires

mais également au choix fait en matière de montée en qualité des produits servant de base à l'élaboration des repas : plus de bio, plus de local).

4 des 5 tranches tarifaires payées par les familles (60% des écoliers mangeant à la cantine) sont sous le seuil du coût actuel de la seule part des matières premières : 2,05 € par couvert (pour rappel, le prix moyen de confection d'un repas est de l'ordre de 7,50 €). Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si le nombre de repas servis est en constante progression : 15 000 repas de plus servis sur l'année scolaire 2017/2018, tout comme les inscriptions à la cantine avec, en cette année scolaire 2018/2019, 7743 élèves inscrits.

C'est un choix politique, écologique et social que nous assumons.

En réalité, comme pour beaucoup de choses, vous n'acceptez pas de vous être trompé. Les faits sont contre vous mais face à vous, une fois encore, c'est la réalité qui se trompe !

Vous et vos amis, essayez de rattraper un coup d'éclat raté. Vous avez voulu, à bon compte, faire du buzz sur le dos des familles défavorisées, avec une idée que vous avez mis 5 ans à trouver alors que nous, nous l'appliquons déjà. Une fois encore, heureusement que nous ne vous avons pas attendu pour être aux côtés des Avignonnaises et des Avignonnais et adapter le prix des services publics à la réalité économique et sociale des familles avignonnaises et de leurs enfants.

XXX

ADMINISTRATION GENERALE : Délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire - Compte-rendu.

XXX

La séance est levée à **23 heures** par Mme le Maire, Présidente.

XXX

Compte-rendu de la séance du conseil affiché le 29 avril 2019